



FORMULE D-1 :

**REQUÊTE EN DÉLIVRANCE
D'UNE IMMATRICULATION VTC**

(FORMULAIRE À L'ATTENTION DES PERSONNES PHYSIQUES)

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 28 janvier 2022 (RS/GE H 1 31 - LTVTC) et son règlement d'exécution (RS/GE H 1 31.01 – RTVTC).

La présente formule est destinée aux personnes physiques en vue de la délivrance d'une immatriculation professionnelle de VTC, laquelle confère à son titulaire le droit de transporter professionnellement des personnes au moyen d'une voiture VTC (art. 14 LTVTC).

Les plaques d'immatriculation VTC sont immatriculées au moyen de plages de numéros qui leur sont spécialement dédiées (art. 14 al. 1 LTVTC) et sont délivrées à une personne physique lorsqu'elle (art. 14 al. 2 LTVTC):

- en fait la demande par requête.
- est titulaire d'une carte professionnelle et en remplit toujours les conditions d'octroi.
- est titulaire de l'autorisation d'exploiter, lorsqu'elle déploie son activité sous la forme d'une entreprise en raison individuelle, et en remplit toujours les conditions d'octroi.

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE REQUÉRANTE

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse de domicile (rue et n°) :

Code postal et localité :

Pays de résidence :

Date de naissance :

Nationalité :

Pays de résidence durant ces 5 dernières années :

Permis de séjour avec activité lucrative ou permis d'établissement :

Date de validité du permis de séjour :

N° d'identification de la carte professionnelle de chauffeur :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro d'affiliation AVS :

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'HONORABILITÉ DE LA PERSONNE REQUÉRANTE

2.1 La personne requérante fait-elle actuellement l'objet d'une **procédure pénale pendante** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question **2.2 infra**.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

2.1.1 Pays dans lequel la procédure est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

2.1.2 Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : Ministère public, Tribunal de police, Tribunal correctionnel, Tribunal criminel) :

.....

2.1.3 Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

2.1.4 Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures pénales pendantes supplémentaires sur une annexe.

2.2 La personne requérante fait-elle actuellement l'objet d'une **procédure administrative pendante** en Suisse ou à l'étranger pour des infractions liées à l'activité visée par la présente requête, soit en particulier des infractions aux prescriptions en matière de circulation routière, de transport professionnel de personnes ou d'équipement des véhicules (**y compris celles prononcées par la PCTN** ou commises dans le cadre privé) ?

NON → passer directement à la question **2.3 infra**.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

2.2.1 Pays dans lequel la procédure administrative est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

2.2.2 Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : office cantonal des véhicules) :

.....

2.2.3 Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

2.2.4 Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures administratives pendantes supplémentaires sur une annexe.

2.3 La personne requérante a-t-elle fait l'objet, **dans les 3 ans précédant le dépôt de la présente requête, d'une ou plusieurs condamnation/s pénale/s** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question **2.4 infra**.

OUI, dans ce cas, merci d'indiquer, pour chaque condamnation pénale (y compris celle/s ressortant de l'extrait du casier judiciaire), le nom de l'autorité ayant prononcé la condamnation, la date de l'ordonnance ou du jugement pénal, la/les infraction/s retenue/s, ainsi qu'un bref descriptif des faits :

1.

.....

.....

2.

.....

.....

3.

.....

Merci de renseigner les éventuelles condamnations pénales supplémentaires sur une annexe.

2.4 La personne requérante a-t-elle fait l'objet, **dans les 3 ans précédant le dépôt de la présente requête, d'une ou plusieurs décision/s administrative/s**, en Suisse ou à l'étranger, pour des infractions liées à l'activité dans le transport professionnel de personnes, telles que précisées sous ch. 2.2, *supra* (**y compris celles prononcées par la PCTN** ou commises dans le cadre privé mais à l'exception des contraventions) ?

NON → passer directement à la **rubrique 3** *infra*.

OUI, dans ce cas, merci d'indiquer, pour chaque décision administrative, le nom de l'autorité ayant prononcé la décision, la date de la décision, la/les infraction/s retenue/s, ainsi qu'un bref descriptif des faits :

1.

.....

.....

2.

.....

.....

3.

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles décisions administratives supplémentaires sur une annexe.

3. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

Pièces relatives à l'autorisation d'exploiter l'entreprise de transport (si la situation le requiert) :

- Copie de l'autorisation d'exploiter une entreprise de transport par VTC en cours de validité.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Attestation d'annonce ou attestation de l'affiliation auprès d'une caisse de compensation, et attestation prouvant l'acquittement envers les employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP) durant les 12 derniers mois précédant la requête.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Extrait du registre du commerce de l'entreprise datant de moins de 3 mois.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

Pièces relatives à la carte professionnelle de chauffeur de taxi ou de VTC (également à produire par le représentant de l'entreprise) :

- Copie d'un document d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) de la personne requérante.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Copie de la carte professionnelle de chauffeur de taxi ou de VTC en cours de validité de la personne requérante.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Copie de l'autorisation permettant d'exercer une activité lucrative en Suisse, pour les ressortissants étrangers.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Copie du permis de conduire en cours de validité.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Certificat de **capacité civile** délivré par l'autorité compétente du canton de domicile de la personne requérante (soit le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant si la personne requérante est domiciliée dans le canton de Genève), en original, datant de moins de 3 mois **ou**, si la personne réside à l'étranger, tout document équivalent émanant du pays de résidence.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Extrait du **casier judiciaire suisse**, en original, datant de moins de 3 mois **et**, si la personne requérante ne réside pas en Suisse ou a résidé durant les 5 dernières années à l'étranger, extrait du **casier judiciaire de son pays de résidence**, en original, datant de moins de 3 mois.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Extrait des mesures administratives dans le système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (**SIAC**) en original, datant de moins de 3 mois.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Copie de l'**attestation d'assurance ou d'affiliation** auprès d'une caisse de compensation, ou d'une **attestation d'annonce** délivrée par une caisse de compensation.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- Copie du **contrat de travail**, ainsi que ses annexes, conclu avec l'entreprise de transport autorisée pour les **chauffeurs employés**.

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par sa signature, la personne requérante **atteste sur l'honneur que les informations contenues dans la présente formule, ainsi que les pièces produites à l'appui, sont exactes et conformes à la réalité.**

SIGNATURE DE LA PERSONNE REQUÉRANTE

Prénom : Nom :

Date : Lieu :

Signature :

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

L'examen de la présente requête est soumis à émolument (art. 42 al. 2 let. c RTVTC). Celui-ci reste acquis ou dû même en cas de rejet ou de retrait de la requête (art. 43 al. 3 RTVTC).

DÉMARCHES SUBSÉQUENTES

Après examen du dossier le service rendra une décision relative à la délivrance d'une immatriculation VTC. En cas d'octroi la décision du service atteste que la personne requérante est autorisée à retirer auprès de l'Office cantonal des véhicules la plaque d'immatriculation de VTC correspondant aux numéros attribués (art. 22 al. 3 RTVTC).

La plaque d'immatriculation doit être retirée dans les trois mois à compter de la date de notification de la décision. A défaut la personne requérante doit déposer une nouvelle requête (art. 23 al. 1 RTVTC).

La personne requérante doit informer le service de toute demande de reprise de plaque suite à un dépôt volontaire auprès de l'Office cantonal des véhicules ou d'attribution d'une nouvelle plaque d'immatriculation suite à une perte ou un vol (art. 23 al. 2 RTVTC).